

Image not found or type unknown



Le propriaitaire ou le locataire ????

Par **ROSSETTO**, le **30/04/2008** à **18:53**

Pouvez m'apporter un renseignement ?? Jevais demenager dans un ""meublé"" qui doit regler la taxe d'habitation ? Le propriaitaire ou le locataire ?? Merci.

Par **Jurigaby**, le **30/04/2008** à **19:00**

Bonjour.

J'ai déjà répondu, et c'est au locataire qu'il appartient de payer la taxe d'habitation.

Totalement, si vous y avez habité toute l'année.

Pro rata temporis, si vous n'y avez habité qu'une partie de l'année et si le contrat de bail prévoit que le paiement se fera pro rata temporis (c'est toujours le cas.)

Par **ROSSETTO**, le **30/04/2008** à **23:36**

Merci de m'avoir répondu ! je n'ai pas vu votre première réponse ,excusez-moi.